

## **Au travail !**

### **Les outils**

Chaque conseil de quartier dispose d'un jeu de 12 plans :

- 1 plan général de la ville
- 8 plans du quartier
- 3 plans du centre ville.

### **Une aide technique**

A la demande des conseils, un technicien peut apporter des explications traitant spécifiquement du domaine routier afin de faciliter la réflexion des habitants.

### **Le calendrier**

**Janvier /mars 2006**

Synthèse des premières études et élaboration du dispositif de concertation par la municipalité.

**Mai / juin 2006**

Début de la réflexion et travail des conseils de quartier. Chaque habitant peut donner son avis. Il suffit de se faire connaître auprès de son conseil de quartier.

**Septembre 2006**

Présentation des premiers travaux à l'occasion du Village des associations.

Un premier bilan d'étape sera dressé fin 2006

**Renseignements**  
Service vie locale  
01 69 31 56 24



# **Plan de circulation de Palaiseau** *Avancer ensemble*

**Lancement de la concertation**  
**réunion des conseils de quartier**  
**mercredi 26 avril 2006**



## **Se déplacer autrement**

Palaiseau est une ville attractive. Tous les jours, ses habitants mais aussi ceux qui viennent y travailler, y faire des achats, s'y promener, ont le choix de leur mode de déplacement : à pied, en deux roues, en transport en commun ou en véhicule.

La Ville doit organiser au mieux ces déplacements tout en veillant à rendre l'espace public moins pollué, moins bruyant, plus sûr, plus agréable à vivre au quotidien.

Pour améliorer les déplacements actuels et faciliter la vie des Palaisiens, la Ville va repenser son plan de circulation avec les Palaisiens.

Le débat s'ouvre aujourd'hui au sein des conseils de quartier pour imaginer, ensemble, de nouvelles façons de se déplacer à Palaiseau pour mieux y vivre tout simplement.

## **Une réflexion collective, dans l'intérêt général, pour que chacun puisse en profiter**



Le plan de circulation idéal n'existe pas puisque la ville n'a pas été initialement pensée pour l'automobile et qu'il faut aussi s'accommoder de la physionomie du territoire. La géographie de la ville, le franchissement de l'Yvette, les infrastructures ferroviaires et routières complexifient les liaisons entre quartiers.

L'élaboration d'un nouveau plan de circulation se révèle donc être un exercice d'autant plus difficile qu'il convient de répondre aux difficultés propres à chaque quartier sans perdre de vue la question des déplacements à l'échelle communale et intercommunale. Des compromis seront donc à trouver.

## **Six principes de travail et de réflexion**

Pour nourrir la réflexion et aboutir à un nouveau plan de circulation cohérent à l'échelle de la ville, six grands principes ont été définis. Ils constituent les "règles du jeu" auxquelles devront répondre vos propositions pour votre quartier et pour le centre ville.

- 1 - Considérer et privilégier la circulation au niveau de :
  - Votre quartier. Penser aux liaisons à assurer avec les autres quartiers,
  - La ville et le bassin de vie plus large : l'ouverture de la ville au territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).
- 2 - Déterminer des itinéraires appropriés et naturels incitant les automobilistes à éviter les lieux que l'on souhaite sécuriser (ex : abords des écoles).
- 3 - Tenir compte des transports collectifs et permettre la complémentarité des modes de transports. Favoriser l'utilisation des différents moyens de transport en commun (RER, TVG, bus) grâce au développement des interconnexions.
- 4 - Réaliser des boucles de déplacement autour des parcs de stationnement afin de permettre à ceux qui n'ont pas trouvé d'emplacement après un premier passage d'y revenir rapidement.
- 5 - Favoriser les activités commerciales en centre ville et dans les quartiers en veillant à la qualité de vie, au caractère convivial et sécurisé des lieux pour les piétons.
- 6 - Favoriser le déplacement des piétons et des personnes à mobilité réduite (PMR).

Chaque mesure proposée par le conseil de quartier devra être expliquée avec les conséquences attendues mais aussi par la prise en compte des effets induits de cette décision sur l'ensemble des principes posés.

